

# Annnonce aux Médias

## Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: MA068f10

Tél. +33(0)3 90 21 52 40

Fax + 33(0)3 88 41 27 51

Internet: [www.coe.int/congress](http://www.coe.int/congress)

e-mail: [congress.com@coe.int](mailto:congress.com@coe.int)



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

Strasbourg, 18.06.2010

## Suivi de la démocratie locale à Malte

**Date** : du 21 au 23 juin 2010

**Lieu** : La Valette, Malte

**Description** : Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux va effectuer une mission générale de suivi pour évaluer la situation de la démocratie locale à Malte.

Le rapporteur du Congrès, Emil Calota (Roumanie, SOC), rencontrera Chris Said, le Secrétaire d'Etat à la consommation, la concurrence, les conseils locaux et à la consultation publique, Stefan Buontempo, le ministre du cabinet fantôme de l'autonomie locale, Vincent Gaetano, le Président de la Cour constitutionnelle, Silvio Camillieri, le Procureur Général, Anthony Mifsud, l'auditeur général, et Martin Bugelli, le Directeur-général de l'information, de l'autonomie locale et de la consultation publique.

Des rencontres sont également prévues avec le maire de La Valette, Alexiei Dingli, la délégation maltaise au Congrès et les maires et conseillers locaux des îles de Malte et de Gozo, ainsi qu'avec des représentants de l'Association des conseils locaux et de l'Association des secrétaires exécutifs des conseils locaux.

A la suite de la visite, un rapport sera présenté à la Commission institutionnelle du Congrès.

\* \* \*

Malte a ratifié la Charte Européenne de l'Autonomie Locale en 1993. La recommandation la plus récente du Congrès concernant la situation de la démocratie locale en Malte, a été adoptée en novembre 2002. En mars 2009, le Congrès a tenu un échange de vues avec Chris Said, Secrétaire d'Etat à la consommation, la concurrence, les conseils locaux et à la consultation publique.

### Contact à Malte :

Nichola Howson, Secrétariat du Congrès, portable : +33 6 50 39 29 01